



## Séparation baie vitrées

Par **bernardet**, le **19/02/2013** à **20:41**

Bonsoir ,

J'ai quitté un logement avec ma compagne où nous étions locataires depuis plus de trois ans. A l'état des lieux de sortie le fils de la propriétaire est allé sur le balcon et a remarqué que les deux séparations de baie vitrées étaient fendues . Depuis le début je l' avais remarqué mais n'avais rien dit car pour l'état des lieux d'entrée nous n'avions effectué aucune vérification de ces fameuses séparations.

Sur l'état des lieux de sortie le propriétaire a noté en observation que les 2 séparations étaient fendues. J'ai signé cet état des lieux croyant bien faire. Le propriétaire m'a dit qu'il allait se renseigner auprès du syndic vu que cette appartement fait partie d'une résidence privée. Après plusieurs jours il me rappelle pour que je fasse fonctionner mon assurance pour payer ces deux séparations sous peine de réduire ma caution.

J'ai moi même contacté le syndic et leur réponse a été " est à la charge des deux occupants vu que ces privatif". Malheureusement mes deux voisins qui sont eux propriétaires ne veulent rien savoir car pour eux il n'a pas lieu de les changer .Puis je rentre en contact téléphonique avec mon assurance qui d'ailleurs est la même que ma propriétaire pour leur demander de combien sera la franchise. On m'informe également que ce n'est pas à nous de payer : les extérieurs dépendent de l'assurance du propriétaire . Je me rends par la suite directement en agence pour expliquer notre cas de vive voix et j'obtiens confirmation de la précédente information. Il m'a été conseillé de faire une déclaration de sinistre et d'attendre une réponse de leur part, chose que j'ai effectué.

Ma question est : qui doit payer si c'est l'assurance de la propriétaire qui prends en charge et dans ce cas, quels conseils pouvez me donner ? Pourriez-vous également m'informer des éventuels recours ?

Merci de votre réponse,

Bien cordialement M. Bernardet